

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 19 mars 2007  
Séance tenue le 19 mars 2007

Résolution: CM07 0121

---

**Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement autorisant l'implantation du nouveau pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine & American United, aux 3407 et 3407A, avenue du Musée ainsi que d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) / Tenue d'une consultation publique**

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

### **AVIS DE MOTION**

- 1- Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement autorisant l'implantation du nouveau pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine & American United, aux 3407 et 3407A, avenue du Musée », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;
- 2- Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

### **ADOPTION DES PROJETS**

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'implantation du nouveau pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine & American United, aux 3407 et 3407A, avenue du Musée » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1064400051

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe par intérim

*Règlement P-07-015  
Règlement P-04-047-37*

*Signée électroniquement le 23 mars 2007*